

AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour une séance ordinaire le**

**mardi 2 novembre 2021, à 20h00,
à la salle communale
(école élémentaire de Collonge - 110 route d'Hermance)**

ORDRE DU JOUR

- 1. Prestation de serment de Monsieur Sébastien Gindraux (Vert'libéraux) suite à la démission de Madame Jasmine Gage**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021**
- 4. Rapports des commissions**
 - Scolaire du 20 septembre 2021 ;
 - Bâtiments et logement du 27 septembre 2021 ;
 - Culture et loisirs du 30 septembre 2021 ;
 - Finances du 18 octobre 2021.
- 5. Présentation du budget 2022**
 - Présentation du budget 2022 ;
 - Rapport de la commission des Finances du 18 octobre 2021 ;
 - Discussion.
- 6. Projet de délibération**

D21-19 Proposition du Conseil administratif relative au transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle N° 404, sise route de Thonon, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, pour sa valeur comptable de 10'000 F, et à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 10'000 F destiné à l'amortissement de celle-ci
- 7. Projet de résolution**

Néant.

8. Projet de motion

M21-07 Pour une piscine publique ouverte toute l'année.

9. Questions au Conseil administratif

10. Communications des membres du Conseil municipal

11. Communications du Conseil administratif

12. Naturalisation à huis-clos

Paola DI ROMANO TORRES LEON
Présidente du Conseil municipal

Cette séance sera ouverte au public. Toutefois, afin de respecter les dispositions sanitaires en vigueur, seules 5 personnes pourront être accueillies. Les personnes qui souhaiteraient assister à cette séance doivent s'annoncer au préalable auprès de la mairie par mail : info@collonge-bellerive.ch.

Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires dès l'entrée dans le bâtiment.

Collonge, le 22 octobre 2021